



Bureau Agglo Basel

Emma Herwegh-Platz 2a
CH-4410 Liestal

+41 61 926 90 50
info@agglobasel.org
www.agglobasel.org

Liestal, le 30.06.2020

Référence : Bureau Agglo Basel, Patrick Leypoldt

Objet : Lancement de la procédure de consultation relative au projet d'agglomération de Bâle de 4^e génération

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'élaboration de la 4^e génération du projet d'agglomération de Bâle, la structure porteuse du projet d'agglomération de Bâle a décidé de procéder à une nouvelle consultation trinationale auprès des autorités. Les collectivités territoriales participant à la conception du projet auront ainsi la possibilité d'intervenir de manière constructive dans la dernière ligne droite de la quatrième génération. Les prises de position sont bien évidemment facultatives et peuvent porter sur l'ensemble du dossier de consultation ou seulement sur des aspects spécifiques. Nous nous réjouissons de connaître votre avis autant sur les volets stratégiques du rapport (Partie 1 – Rapport principal et Partie 4 – Recueil des cartes) que votre positionnement quant aux mesures concrètes (Partie 3 – Recueil des mesures transports).

1/4

Nous mettons à disposition à l'adresse suivante www.aggloprogramm.org la version du projet d'agglomération de Bâle de 4^e génération soumise à consultation pour que vous puissiez nous faire part de vos prises de position. Nous vous invitons à prendre bonne note des consignes de lecture figurant dans les pages suivantes et vous prions de nous adresser vos **retours d'ici le 30 septembre 2020**, de préférence par voie électronique sous forme de document Word envoyé à info@agglobasel.org. Nous serions reconnaissants aux villes et communes invitées à la consultation ainsi qu'aux structures compétentes en matière d'aménagement et de transport impliquées dans les processus des corridors de bien vouloir élaborer une prise de position commune pour leur corridor respectif.

Nous tenons également à souligner que le Forum AGGLO 2020 accompagnant le processus de consultation aura lieu le 18 septembre 2020 à la Kronenmattsaal de Binningen (13.30h – 17.00h). Avec la pandémie de coronavirus, il n'est pas encore possible de savoir si cette manifestation pourra avoir lieu comme prévu. Dès que possible, Agglo Basel vous tiendra informés.

Malgré la crise sanitaire, Agglo Basel est parvenue à respecter le calendrier fixé pour l'élaboration de la 4^e génération. Par ailleurs, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a récemment confirmé les délais pour la mise en œuvre des projets de 4^e génération.

A cet égard, nous tenons à remercier toutes les autorités et tous les collaborateurs qui ont participé à la conception du 4^e projet d'agglomération de Bâle. Nos remerciements vont plus particulièrement aux nombreux représentants des communes qui, dans le cadre des processus des corridors, apportent une contribution essentielle à la substance même du projet d'agglomération.

Avec mes meilleures salutations,

Isaac Reber

Président du gouvernement du canton de Bâle-Campagne et président d'Agglo Basel



Consignes de lecture de la version du PA4 soumis à consultation

La version du projet d'agglomération de Bâle de 4^e génération soumise à consultation présente l'état d'avancement des travaux jusqu'à la mi-juin 2020. Le projet sera encore retravaillé et affiné d'ici le 15 juin 2021, date limite de remise de la 4^e génération.

A : Contenus du projet d'agglomération de Bâle de 4^e génération prévus pour juin 2021

Pour une meilleure lisibilité, le projet d'agglomération de Bâle de 4^e génération s'articule en six rapports

- Partie 1 – Rapport principal
- Partie 2 – Recueil des mesures – Paysage et urbanisation
- Partie 3 – Recueil des mesures Transports
- Partie 4 – Recueil de cartes
- Partie 5 – Rapport sur les corridors
- Partie 6 – Prise de décision politique

2/4

Partie 1 : Le rapport principal constitue le cœur stratégique du projet d'agglomération de Bâle de 4^e génération. Il décrit les contenus centraux du projet d'agglomération de Bâle. Après deux chapitres introductifs (1-2), le chapitre 3 donne un aperçu de l'organisation de la structure porteuse. Le processus d'élaboration de la 4^e génération est décrit au chapitre 4, tant pour ce qui est des contenus que de sa dimension participative. L'analyse de l'état actuel et des tendances (chapitre 5), l'état de la mise en œuvre (chapitre 6), la vision d'avenir 2040 (chapitre 7), le besoin d'action (chapitre 8), les stratégies sectorielles (chapitre 9), ainsi que les mesures et la justification de l'efficacité (chapitre 10) constituent le cœur à proprement parler du rapport principal. Enfin, le chapitre 11 donne un aperçu des évolutions possibles et des thématiques prioritaires de la prochaine génération du projet d'agglomération de Bâle.

Partie 2 : Cette partie du rapport contient les **fiches de mesure « Paysage et urbanisation »** et comprend des tableaux et des cartes synoptiques. Le recueil des mesures « Paysage et urbanisation » comprend 29 zones de développement prioritaires pour l'urbanisation. Pour chaque zone, un texte et une représentation cartographique proposent une vue d'ensemble. Les différents sites de développement d'une zone prioritaire sont décrits en détail dans les fiches de mesure.

Partie 3 : Cette partie du rapport contient toutes les **fiches de mesure « Transports »**. Le rapport est divisé comme suit :

- Mesures d'ordre supérieur : Transports publics (TP)
- Mesures d'ordre supérieur : Trafic individuel motorisé (TIM)
- Mesures d'ordre supérieur : Trafic de marchandises (TM)
- Mesures agglomération : Transports publics (TP)
- Mesures agglomération : Trafic individuel motorisé (TIM)
- Mesures agglomération : Mesures stratégiques pour les transports (V)
- Mesures agglomération : Mesures pour le trafic piétonnier et cycliste (MD)
- Mesures agglomération : Paquets forfaitaires (P)

Les fiches de mesure sont classées par horizon dans les différents chapitres.

Partie 4 : Le **recueil des cartes** contient un grand nombre de représentations cartographiques auxquelles le rapport principal fait référence.

Partie 5 : Ce volet dresse un état des lieux des **travaux menés dans les 9 corridors** et dans le centre de l'agglomération. Contrairement à la génération précédente, les rapports sur les corridors ne sont plus produits



séparément mais sont résumés au sein d'un seul rapport. Le rapport revient sur les activités des villes et des communes dans les différents corridors. Il part des avancées des générations précédentes et décrit les nouvelles planifications. Portant sur l'ensemble des corridors, ce rapport sert également à faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre ces derniers. Vis à vis de la Confédération, sa fonction est d'expliquer comment l'agglomération a choisi de procéder pour approfondir et poursuivre le développement de la vision d'avenir de l'agglomération de Bâle. En outre, les interdépendances entre les différentes mesures (urbanisation et transports) peuvent être exposées de manière plus ciblée que dans les fiches de mesures.

Partie 6 : Cette partie du rapport comprend tous les documents nécessaires à la **prise de décision politique** en lien avec le projet d'agglomération de Bâle de 4^e génération.

B : Eléments de la version soumise à consultation (30 juin 2020)

Une grande partie du contenu des volets 1 à 6 décrits plus haut sont mis à disposition pour la procédure de consultation. Le recueil des mesures « Urbanisation et paysage » (partie 2) n'en fait pas encore partie, les fiches de mesure communales faisant l'objet d'une concertation directe avec les porteurs de projet. Le rapport sur les corridors (partie 5) et le rapport sur la prise de décision politique (partie 6) ne font pas non plus partie du processus de consultation, car de nombreux examens et études sont encore en cours dans les corridors. Le rapport sur les corridors sera établi durant le processus de consultation et sera ensuite discuté dans le cadre d'une réunion réunissant toutes les communes des différents corridors.

3/4

La version soumise à consultation comprend donc les éléments suivants :

- Partie 1 – Rapport principal DE / Résumé FR
- Partie 3 – Recueil des mesures pour les transports (projets de la catégorie A dont la mise en œuvre débutera entre 2024 et 2029)
- Partie 4 – Recueil des cartes
- Liste des mesures PA4

Rapport principal PA4 (partie 1) : Les principaux contenus et les orientations centrales se trouvent tout au début dans le résumé du rapport principal. Le résumé est disponible en allemand et en français. Les grands chapitres débutent tous par un encadré (bleu foncé) fournissant des informations sur les principaux éléments traités.

Le recueil des cartes (partie 4) est joint au projet de consultation en tant qu'ébauche. Il sert à faciliter la lecture des cartes du rapport principal et fournit des informations supplémentaires.

Les listes de mesures du chapitre 10 (Rapport principal) sont jointes une nouvelle fois en tant que documents séparés. Outre le rapport principal et la liste des mesures, une documentation complète de tous les projets Transports de catégorie A sous forme de fiches de mesure vient conclure le dossier de consultation. Avec les fiches des mesures de catégorie A, le lecteur dispose d'une bonne vue d'ensemble des projets pour lesquels un cofinancement est sollicité dans le cadre du PA4.

Remise de nouvelles mesures Transports durant la consultation

Les mesures remises après la réunion de la Direction opérationnelle du projet d'agglomération de Bâle du 12 mai 2020 ne figurent pas dans le rapport principal de la version soumise à consultation. La remise a posteriori de mesures transports pour la 4^e génération du projet est possible **jusqu'au 31 octobre 2020 au plus tard**. Nous vous invitons à nous contacter si vous souhaitez soumettre des mesures supplémentaires. Vous trouverez de plus amples informations sur les catégories de mesures, les conditions de cofinancement, les documents requis ainsi que des exemples de fiches de mesure sur notre site web (www.aggloprogramm.org - Mémento pour la remise de mesures). Toutes les mesures proposées seront examinées. Si elles sont jugées adéquates, elles seront intégrées au projet.



Contrôle et adoption des fiches de mesure communales par les porteurs de projet

Les fiches de mesure communales (urbanisation, paysage et transports) seront préparées d'ici l'automne 2020 en collaboration avec les villes et les communes. Elles seront envoyées aux porteurs de projet au cours des périodes suivantes pour un contrôle :

- Fiches de mesure **Urbanisation** et paysage : 1^{er} septembre 2020 – 30 septembre 2020
- Fiches de mesure Transports : 27 novembre 2020 – 13 janvier 2021

Dans la foulée de cette phase de contrôle, les fiches de mesure seront finalisées et préparées pour la prise de décision. Conformément aux Directives en faveur du trafic d'agglomération (DPTA) du 30 janvier 2020 émises par la Confédération pour les projets d'agglomération de 4^e génération, les mesures relevant de la compétence des villes et des communes doivent être approuvées par les organes communaux compétents (en principe l'exécutif) ou la collectivité régionale en charge de la prise de décision, et ce avant la remise de la 4^e génération du projet le 15 juin 2021. Les prises de décision au niveau communal pourront avoir lieu entre le 1^{er} février 2021 et le 19 mars 2021.